



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MOUVEMENT POP 2026

Département : PYRENEES-ATLANTIQUES

Poste : Enseignant coordonnateur ULIS TSA implanté à l'école primaire Buisson de Pau **F/H**

Nombre de postes : 1

Référence: 064-ENS-002

Lieu d'exercice :

0640675L- école primaire Buisson- 2 avenue Nitot 64000 Pau

Effectif de l'école : 91 - **Nombre de classes :** 4

Projet d'école :

L'école du Buisson a été cette année en évaluation externe et le projet d'école est en cours de rédaction.

Les notions de climat scolaire, de relation aux familles et de coopération avec les partenaires sont au cœur de la réflexion.

Missions:

Références :

- Circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015.

Les Ulis constituent un dispositif qui offre aux élèves qui en bénéficient une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de regroupement et permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation.

Les méthodes d'accompagnement des élèves accueillis au sein du dispositif sont celles recommandées par la Haute Autorité de Santé ; méthodes cognitivo-comportementales et d'éducation structurée.

Enseignant coordonnateur d'une Ulis TSA.

Implantée à l'école primaire Buisson à Pau, l'Ulis TSA accueille, sur notification de la MDPH, des élèves qui disposent d'un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme (TSA).

L'action du coordonnateur s'organise autour de 3 axes :

- l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'Ulis ;
- la coordination de l'Ulis et les relations avec les partenaires extérieurs ;
- le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource.

A ce titre,

- Il effectue une mission d'enseignement face à élèves visant à proposer aux élèves avec un TSA, quand ils en ont besoin, les situations d'apprentissage que requiert leur handicap ;
- Il analyse l'impact que la situation de handicap a sur les processus d'apprentissage déployés par les élèves, aux fins de proposer l'enseignement le mieux adapté ;
- Il organise les regroupements des élèves au sein du dispositif ;
- Il se rend disponible pour co-enseigner dans les classes de références des élèves ;
- Il travaille en partenariat avec les professionnels des services de soins qui accompagnent les élèves ;
- Il organise le travail des élèves avec un TSA dont il a la responsabilité en fonction des indications portées par les PPS et en lien avec l'ESS ;
- Il participe à la construction des parcours de formation des élèves du dispositif ;
- Il actualise régulièrement ses connaissances sur les besoins des élèves avec un TSA ;
- Il constitue pour l'établissement et la communauté éducative une personne ressource.

Compétences et/ou aptitudes attendues :

Être en capacité de travailler en partenariat dans une équipe pluridisciplinaire (neuropsychologue, éducateurs spécialisés, orthophonistes, etc).

Être en capacité de se former aux méthodes cognitivo-comportementales et d'éducation structurée.

Être capable de se distancier par rapport au handicap des élèves accueillis.

Titre(s) et certification(s) exigé(s) :

CAPPEI, Autre : CAPPEI avec module de professionnalisation "coordonner une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis)" et module d'approfondissement souhaité : troubles du spectre autistique

Contact :

Pour toute question sur le processus de candidature (certification exigée, modalités d'entretien etc...) : ce.ia64-col1d@ac-bordeaux.fr

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques : ce.ienpauash@ac-bordeaux.fr , Téléphone : 05 59 82 22 42

Informations complémentaires :

Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles :

1. Si vous êtes retenu(e) sur un des vœux formulés dans le cadre du mouvement "poste à profil" (POP), votre participation au mouvement interdépartemental sera, le cas échéant, automatiquement annulée.
2. L'enseignant(e) muté(e) sur un poste dans le cadre du mouvement sur postes à profil relève, à compter de son affectation, du département obtenu. La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans.